

Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du Produit: Germfree mousse mains sans alcool
- Code du Produit: 202291, 202461, 202541, 202761, 205091, 202179BE
- UFI: HQ70-E0S4-300A-XTDP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/mélange: Réduire les bactéries sur la peau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CLEANLINE BV

Drieslaan 34 - B-8560 Gullegem

T +32 (0)56 43 70 70

E info@cleanline.be

www.cleanline.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

- Téléphone d'urgence: +44 (0) 7713 821547

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- CLP: Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage



- Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

- Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit chimique	N°CAS	N°CE	Concentration	Limites de Concentration Spécifiques	Facteur M	Estimation de la toxicité aiguë
Didecylidiméthylammonium Chloride	7173-51-5	230-525-2	< 1 %		10	
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidiméthyl,N-oxides	308062-28-4	931-292-6	< 1 %		1	
Chlorhexidine Gluconate	18472-51-0	242-354-0	< 0.1%		10;1	

Nom du produit chimique	Catégories	Danger	Facteur M, aigu	Numéro d'enregistrement REACH	Facteur M, chronique
Didecylidiméthylammonium Chloride	Acute Tox. 4 Skin Corr. 1B Eye Dam. 1 STOT SE 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H302 H314 H318 H400	10		
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidiméthyl,N-oxides	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H301 H315 H318 H400 H411	1	01-2119490061-47	
Chlorhexidine Gluconate	Eye Dam. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H318, H400, H410	10		1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

Eviter tout contact avec yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente

Ne jamais forcer une personne inconsciente à vomir ou à boire des liquides
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- En cas d'incendie utiliser un jet d'eau ou de la buée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut dégager de la fumée nocive et toxique dans un incendie
- La fumée des incendies est irritante Prendre des précautions pour protéger le personnel de l'exposition

5.3 Conseils aux pompiers

- Dans des zones de mauvaises ventilations ou d'espaces confinés, utiliser un appareil respiratoire de ligne aérienne ou un appareil de respiration autonome
- Peut dégager de la fumée nocive et toxique dans un incendie
- La fumée des incendies est irritante Prendre des précautions pour protéger le personnel de l'exposition
- Porter un vêtement de protection approprié
- Porter un équipement de respiration approprié

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Eviter tout contact avec yeux
- Ne pas respirer les aérosols/brouillards.
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Assurer une ventilation adéquate
- Evacuer la zone

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Ne pas permettre l'entrée des égouts publics et des cours d'eau
- Les petits rejets ne devraient présenter aucun danger pour l'environnement local.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

- Assurer une ventilation adéquate. Absorber les composants liquides avec un liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).
- Absorber le déversement dans un matériau inerte et ramasser
- Recueillir le produit répandu.
- Mettre dans le récipient approprié
- La mise au rebut doit se conformer avec la législation locale, provinciale et nationale

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir Section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Appliquer selon les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle avec une ventilation adéquate. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Respecter une bonne hygiène personnelle.
- Eviter tout contact avec yeux
- Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Eviter tout contact avec acides et alcalins
- Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Réduire les bactéries sur la peau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substances

Nom du produit chimique	DNEL (Industrie ; cutané, effets systémiques à long terme)	DNEL (Industrie ; cutané, effets systémiques à court terme)	DNEL (Industrie ; volatil, effets systémiques à long terme)	DNEL (Industrie ; volatil, effets systémiques à court terme)	DNEL (Consommateur ; cutané, effets systémiques à long terme)	DNEL (Consommateur ; volatil, effets systémiques à long terme)
Didecylidimethylammonium Chloride	1.55 mg/kg	1.55 mg/kg	5.39 mg/m³	5.39 mg/m³		
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidimethyl,N-oxides	11 mg/kg		6.2 mg/kg		5.5 mg/kg	1.53 mg/m³
Chlorhexidine Gluconate						
Bronopol (INN); 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol	2 mg/kg pc/jour		3.5 mg/m³		0.7 mg/kg pc/jour	0.6 mg/m³

Substances

Nom du produit chimique	DNEL (Consommateur ; orale, effets systémiques à long terme)	DNEL (Industrie ; cutané, effets locaux à long terme)	DNEL (Industrie ; volatil, effets locaux à long terme)
Didecylidimethylammonium Chloride			
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidimethyl,N-oxides	0.44 mg/kg/jour		
Chlorhexidine Gluconate		6 mg/kg pc/jour	0.36 mg/m³
Bronopol (INN); 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol	0.18 mg/kg pc/jour		

8.2 Contrôles de l'exposition

- Appliquer selon les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle avec une ventilation adéquate. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Respecter une bonne hygiène personnelle.
- Eviter tout contact avec yeux
- N'est pas nécessaire si les consignes d'utilisation sont respectées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : Liquide
- Couleur : Incolore
- Odeur: Odeur caractéristique
- Point de fusion: Non disponible
- Point d'ébullition: Non disponible
- Inflammabilité: Ininflammable
- pH: 7 - 8
- Solubilité de l'eau: Miscible dans l'eau
- Densité: 1.00 - 1.02 g/cm³
- Point d'éclair: >93°C

9.2 Autres informations

- Pas d'information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- Aucune réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2 Stabilité chimique

- Considéré comme stable en conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4 Conditions à éviter

- Eviter tout contact avec acides et alcalins

10.5 Matières incompatibles

- Eviter tout contact avec acides et alcalins

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Peut dégager de la fumée nocive et toxique dans un incendie
- La fumée des incendies est toxique. Prendre des précautions pour protéger le personnel de l'exposition

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**DL₅₀ estimée (orale) (ATE) : >2000 mg/kgLD₅₀ (cutanée) estimée (ATE) : >4000 mg/kgCL₅₀ estimée (inhalation) (ETA) : >20 mg/l/4hr (gas/vapour)**Substances**

Nom du produit chimique	DL ₅₀ (dermale)	DL ₅₀ (oral, rat)	DL ₅₀ (cutané, lapin)	CL ₅₀ (inhalation, rat)
Didecylidimethylammonium Chloride	> 1000 mg/kg	329 mg/kg		
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidimethyl, N-oxides		1,064.0 mg/kg		
Chlorhexidine Gluconate		> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	
Bronopol (INN); 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol	Rat: >2000 mg/kg bw	193 mg/kg bw		>0.588 mg/l/4h
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate		1,470 mg/kg	> 2,000 mg/kg	0.68 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

- Pas d'information disponible

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substances

Nom du produit chimique	CL ₅₀ (poisson)	CE ₅₀ (daphnia)	IC ₅₀ (algue)	PNEC (eau douce)	PNEC (eau de mer)	PNEC (sédiment ; eau douce)
Didecylidiméthylammonium Chloride	0.49 mg/l (96 hr)	0.03 mg/l (48 hr)	0.062 mg/l (72 hr)	0.002 mg/l	0.0002 mg/l	2.82 mg/kg
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidiméthyl, N-oxides				0.0335 mg/l	0.00335 mg/l	5.24 mg/kg
Chlorhexidine Gluconate	2.08 mg/l (96 hr)	0.087 mg/l (48 hr)	0.081 mg/l (72 hr)			
Benzyl Alcohol			770 mg/l (72 hr)			
Bronopol (INN); 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol	11 mg/l (96 hr)	1.4 mg/l (48 hr)			0.001 mg/l	0.008 mg/kg
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate			0.053 mg/l (72 hr)			

Substances

Nom du produit chimique	PNEC (sédiment ; eau de mer)	PNEC (sol)	PNEC (Station de traitement des eaux usées)	PNEC (intermittent)	CL ₅₀ (fathead minnow)	CE ₅₀ (Daphnia magna)
Didecylidiméthylammonium Chloride	0.28 mg/kg	1.4 mg/kg	0.595 mg/l			
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidiméthyl, N-oxides	0.524 mg/kg	1.02 mg/kg	24 mg/l	0.0335 mg/l	2.67 - 3.46 mg/l (96 hr)	3.1 mg/l
Chlorhexidine Gluconate						
Benzyl Alcohol					460 mg/l (96 hr)	230 mg/l (48 hr)
Bronopol (INN); 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol	0.009 mg/kg	0.21 mg/kg	0.43 mg/l			
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate						0.04 mg/l (48 hr)

Substances

Nom du produit chimique	CL ₅₀ (truite arc-en-ciel)
Didecylidiméthylammonium Chloride	
Amines, C12-C14 (Even Numbered) Alkylidiméthyl, N-oxides	
Chlorhexidine Gluconate	
Benzyl Alcohol	
Bronopol (INN); 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol	
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate	0.067 mg/l (96 hr)

12.2 Persistance et dégradabilité

- Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

- miscible dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Non persistant, bioaccumulatif et toxique conformément à l'annexe REACH XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

- Pas d'information disponible

12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- La mise au rebut doit se conformer avec la législation locale, provinciale et nationale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Non classifié comme dangereux pour le transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- N° ONU: Ne s'applique pas

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- Nom d'expédition: Ne s'applique pas

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classe de danger: Ne s'applique pas

14.4 Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage: Ne s'applique pas

14.5 Dangers pour l'environnement

- Pas classifié comme dangereux pour le transport maritime

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Pas de précautions spéciales requises pour ce produit

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

- Ne s'applique pas

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- La réglementation COSHH s'applique au Royaume-Uni

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations (....)

Texte non spécifié avec les codes de phrase type s'ils sont utilisés ailleurs dans la présente fiche de données de sécurité : H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiches techniques des matières premières

Clause de non-responsabilité:

Cette Fiche de Données de Sécurité ne constitue pas une évaluation des risques en milieu de travail

Les données utilisées ici sont basées sur les connaissances actuelles et sur l'expérience. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit le produit en terme de mesures de sécurité exigées et n'apporte aucune garantie en ce qui concerne les propriétés de ce produit

--- Fin de la fiche de données de sécurité ---
